

Les abonnements mensuels et annuels permettent de se **déplacer en illimité** sur toutes les lignes du réseau SDCMobilité (Sorgues du Comtat Mobilité) durant 1 mois ou 1 an à partir de la première validation à bord des bus.

Justificatifs à fournir :

- . 1 Photo d'identité
- . Copie de la carte d'identité du titulaire de la carte de transport
- . Présentation des justificatifs de RSA et demandeurs d'emplois (cartes tarif réduit)

Tous les champs de ce formulaire doivent être renseignés.

TYPE D'ABONNEMENT DEMANDÉ

Type d'abonnement demandé : *pour les BU réduits faire systématiquement une demande de carte avec photo du bénéficiaire de la réduction avant de pouvoir acheter les titres auprès du Centre administratif.*

- ☐ Abonnement mensuel tout public ☐ Abonnement annuel tout public
- ☐ Abonnement mensuel ou Billets Unitaires - Tarif Réduit (RSA / Demandeur d'emploi)

COORDONNÉES DE L'ABONNÉ

NOM : PRENOM :

Date de Naissance : / / LIEU DE NAISSANCE :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél Fixe : / / / /

Portable : / / / /

Courriel : @

POUR RESTER INFORMÉ

Des modifications d'horaires et/ou perturbations sur votre réseau, inscrivez-vous GRATUITEMENT au service d'alertes sms que vous recevrez sur votre smartphone en cochant les cases ci-dessous :

☐ **Je donne validation pour m'inscrire aux alertes sms gratuites** reçues sur les numéros de portables mentionnés ci-dessus (coordonnées des parents pour les enfants mineurs).

Ligne la plus utilisée régulièrement : (1 seule ligne à cocher) :

- | | |
|--|---|
| ☐ Ligne 1 – F. Mistral – Clinique | ☐ Ligne 4 – du dimanche |
| ☐ Ligne 2 – Poincard – Pont de l'Ouvèze | ☐ Scolaire B – F. Mistral - Monastère - Clinique |
| ☐ Ligne 3 – Stade Badaffier - Gare SNCF | ☐ Scolaire C – F. Mistral - Diderot |

Formulaire à remettre au Centre Administratif- route d'Entraigues – 84700 SORGUES

Les cartes d'abonnement détériorées ou perdues, seront renouvelées sur demande de l'utilisateur, contre paiement de la somme de 10€ (y compris les cartes gratuites). Une délivrance maximum de 3 duplicatas par an et par titulaire pourra être réalisée, au-delà, l'achat d'un nouveau titre de transport au tarif en vigueur sera obligatoire.

Conformément aux articles 34 et 36 de la loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au Centre Administratif par courrier à l'adresse ci-dessus.